Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DUT260605-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026
Date de convocation : 19 juin 2026 ***Question : DUT n° 26-06-05*** ***Rapporteur : Jean-Paul VERMOT*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 28*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Enzo DE GREGORIO ; Jérôme PLOUZEN à Philippe EUZEN ; Michel BEAUPRÉ à Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI à Glenn LE SAOUT ; Katell SALAZAR à Catherine TRÉANTON. Secrétaire de séance : Philippe EUZEN.

> FONDS D'INTERVENTION POUR L'HABITAT (FIH) – SUBVENTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DUT n°10-04-04 du conseil municipal du 1er juillet 2010 fixant les modalités d'attribution des subventions dans le cadre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat ;

Vu la demande de subvention figurant au tableau joint ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 16 juin 2026 ;

Considérant que cette demande remplit les conditions d'attribution des subventions ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : attribuent une subvention au propriétaire dans le cadre de Fonds d'Intervention pour l'Habitat comme indiqué au tableau joint ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DUT260605-DE

- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télé recours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Philippe EUZEN

Le Maire,



Jean-Paul VERMOT

FONDS D'INTERVENTION POUR L'HABITAT

FONCTION 8 - ANTENNE 824 - NATURE 6574 — **Crédit** **20 000,00**

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux		Conditions d'attribution (cf tableau ci-dessous)	Taux de subvention	Montant de la subvention allouée	Avis de la commission
			Total	Subventionné				
Mr et Mme POULIQUEN	39 Place des Otages	**Remplacement menuiseries**	22 440,80 €	20 000,00 €	1	20%	4 000,00 €	Favorable
		TOTAL	**22 440,80 €**	**20 000,00 €**			**4 000,00 €**	

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

1	Préservation et mise en valeur des façades : Travaux de ravalement (enduit, peinture), de réfection ou de pose de menuiseries en bois et de ferronnerie, et honoraires d'architecte	Subvention de 20% du montant des dépenses, plafonné à 20 000€
2	Restauration des façades des immeubles à pans de bois (avec intervention sur la structure de l'immeuble et/ou mise à jour des boiseries) : travaux et honoraires d'architecte	Subvention de 30% du montant des dépenses, plafonné à 25 000€

Montant TTC des travaux pour les personnes physiques
Montant HT des travaux pour les personnes morales

Total des subvention déjà attribuées :	**5 749,64**
Total des subvention avec ces nouvelles attribution	**9 749,64**
Solde de l'enveloppe :	**10 250,36**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DUT260605-DE